

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juillet 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE131

présenté par

M. Tardy

ARTICLE 18

A la fin de l'alinéa 5, substituer aux mots :

« à son nom » ,

les mots :

« en qualité de locataire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel visant à clarifier la formulation.